

DROIT & LIBERTE

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

n° 404 - octobre 1981 - 5 F.



IMMIGRATION: LE DEBAT QUI S'ENGAGE...

Le Parlement vient d'adopter trois textes relatifs aux immigrés : l'un abroge la « Loi Bonnet », un autre supprime les entraves à la liberté d'association, le dernier concerne la régularisation des travailleurs clandestins.

Cependant, certaines de leurs dispositions sont critiquées par le **Mrap**. Dans le même temps, les régularisations en cours jusqu'à la fin de l'année se heurtent à des difficultés et ne vont pas sans inquiétude ; les incidents de la région lyonnaise posent avec acuité les problèmes de la « nouvelle génération » née de l'immigration... Après les premières mesures consécutives au changement de Majorité, le débat — que les « Dossiers de l'Ecran » du 20 octobre sont loin d'avoir clarifié — doit s'approfondir pour mieux appréhender et définir la place des immigrés dans la société française (pages 4 et 5).

UN AN APRES COPERNIC



Anvers, le 20 octobre 1980

Anvers : un prolongement du génocide

Trois morts et une centaine de blessés, c'est le bilan de l'attentat commis le 20 octobre dans le quartier juif d'Anvers. Un scénario qui ressemble à celui du 3 octobre 1980 rue Copernic à Paris, à ceux de Bologne, Munich et Vienne.

Revendiqué par téléphone aux noms du « Groupe Action Directe » et de « Septembre Noir », cet attentat pourrait être l'œuvre des groupes d'extrême-droite, très virulents en Belgique depuis quelques mois. Pour le moment, l'enquête se poursuit.

On se souvient de l'attentat contre une colonie de vacances d'enfants juifs en août 1980 qui avait coûté la vie à un enfant et dont l'auteur, un Syrien, a été arrêté. Par ailleurs, un attentat a eu lieu, en juin dernier, contre le bureau bruxellois de l'O.L.P., dont le responsable, M. Naim Kader, avait trouvé la mort.

Le **Mrap** a vivement condamné le crime d'Anvers, dénonçant dans la multiplication des attentats anti-juifs « un prolongement du génocide hitlérien ». A son appel, de nombreuses délégations se sont rendues, le 26 octobre, à l'ambassade de Belgique, pour exprimer leur solidarité aux victimes et demander la recherche active des coupables.



Claude Cheysson à la manifestation du 1^{er} octobre à Paris, entouré par F. Grémy, C. Palant et P. Paraf.

Paris : le Mrap partie civile

A la manifestation du 1^{er} octobre, rue Copernic, Charles Palant, vice-président du **Mrap**, a rappelé l'analyse du Mouvement sur le racisme, en ces termes : « Nous l'avons dit et nous le répétons, le racisme ne concerne pas uniquement ceux qu'il met directement en cause, Juifs ou Arabes, Noirs, Tsiganes et étrangers ; il représente une menace mortelle pour la sécurité comme pour les libertés de chacun d'entre nous. »

Et, l'Histoire l'a maintes fois démontré, toute société qui l'entretient ou le tolère ne peut aller qu'au malheur et à la destruction ».

Après avoir rappelé que l'enquête était maintenant menée dans des conditions juridiques normales, depuis la dissolution de la Cour de Sécurité de l'Etat, Charles Palant a annoncé que le **Mrap** s'était constitué partie civile pour apporter son soutien aux familles des victimes et contribuer à ce que justice soit faite (voir page 6).

Mourir « en juif »

Après avoir applaudi à la mort du président Sadate, le colonel Kadhafi a confié à son entourage et à la presse : « Après avoir vécu en juif, il (Sadate) est mort en juif. Begin l'a accompagné à sa dernière demeure et il a été enterré le samedi, le jour des Juifs ».

Pour lui, « juif » est la pire des injures. Et si « mourir en juif », c'est être assassiné, n'y a-t-il là un véritable appel au pogrom ?

Dans un communiqué, le **Mrap** a stigmatisé cette profession de foi antisémite. Il considère que « les déclarations récentes du président Kadhafi constituent une véritable incitation à l'antisémitisme. Le **Mrap** les condamne fermement. En effet, elles débordent le terrain politique du conflit du Proche-Orient et les interprétations qui peuvent en être faites. Il s'élève contre toute manifestation du racisme anti-arabe comme du racisme anti-juif. »

Hors de tout climat passionnel, le **Mrap** continuera à manifester son attachement à la paix au Proche-Orient dans le cadre d'une négociation globale prenant en compte les intérêts légitimes et fondamentaux de chacun des peuples concernés ».

Dans le climat actuel de haine, qui règne au Proche-Orient, le président soudanais Nimeiry n'y va pas, lui non plus, par quatre chemins : « Kadhafi, a-t-il déclaré, doit être liquidé physiquement et à tout prix, même s'il faut le noyer dans l'océan ou le jeter d'un avion ».

Et l'on ne peut que regretter, quelles qu'elles soient les extrapolations qui étendent à tout un groupe religieux la condamnation d'un homme ou d'une politique. Ainsi, cet article de « France Soir » où Kadhafi est présenté comme « le rassembleur des fous d'Allah »...

Djibouti à la croisée des chemins

La victoire de François Mitterrand aux élections présidentielles ne cesse, depuis l'été, de susciter de nombreux remous en République de Djibouti. A dire vrai, il semble que l'appareil dirigeant en place ne souhaitait guère le changement survenu en France, pas plus que les coopérants pour qui Djibouti reste encore, quatre ans après l'indépendance, un paradis fort disputé et apprécié...

De passage en France, en juillet, Ahmed Dini, ancien Premier Ministre et opposant notoire, a mis le feu aux poudres en traitant le Président Hassan Gouled de « gaulliste en retraite » et en se présentant comme seul véritable ami du socialisme français. Dans un article vraisemblablement dû à une plume non-africaine, l'hebdomadaire local « La Nation » a répondu en qualifiant Dini de « fasciste » et en rappelant le soutien de Gouled à la campagne électorale de Mitterrand en 1974 (Le pays était encore un territoire d'Outre-Mer à ce moment-là sous le nom de Territoire français des Afars et des Issas). La querelle a dégénéré, et la fondation, le 15 août, d'un parti d'opposition, le Parti Populaire Djiboutien (P.P.D.) vient d'aboutir, au début du mois de septembre, à l'arrestation des principaux dirigeants de l'opposition parmi lesquels Ahmed Dini, Abdallah Kamil et Omar Osman Rabbe. Ces différentes arrestations ont été présentées comme une mesure administrative concernant des personnalités accusées d'activités « antinationales et subversives » (« Le Monde », 10.9.81).

Il est à noter que, parmi les personnes arrêtées, figure Omar Osman Rabbe qui passa des années dans les prisons coloniales après avoir été condamné à mort par un tribunal d'exception.

Jusqu'à présent directeur de l'Ecole Normale de Djibouti, il jouit auprès des jeunes d'une popularité certaine.

La crise actuelle survient peu de temps après le passage à Djibouti de deux délégués du Président Mitterrand (dont Régis Debray), que le Président Gouled avait reçus en audience le 9 août. Elle éclate sur un fond de mécontentement grandissant.

La corruption généralisée, le chômage endémique, la mauvaise utilisation des compétences nationales expliquent l'impatience de plus en plus sensible d'une jeunesse prise au piège d'un enseignement qui ne la mène nulle part, sinon à la révolte. Si l'on considère que 200 élèves du secondaire ont été orientés vers la vie active au niveau de la troisième cette année, et qu'une dizaine de bacheliers seulement ont émergé avec l'espoir incertain de suivre des études supérieures en France ou ailleurs, il est facile d'imaginer quels

sentiments éprouvent ces jeunes devant le luxe et la vie facile des « élites politiques » du pays, devant l'indifférence sinon la morgue méprisante de trop de coopérants.

Signe des temps, certains expatriés commençaient déjà en mai à se poser des questions sur l'avenir et se demandaient si le jeu (du gain facile) valait encore la chandelle (des risques de violence à courir).

Michel MIRSKI
Paris

Hypocrisie et froideur

Je suis actuellement à proximité de B où les travaux d'une construction nucléaire (centrale) sont en cours et où j'occupe un poste de soudeur nucléaire dans le réacteur. Tout serait normal si je n'étais pas noir, de nationalité française et d'origine camerounaise.

Je suis consterné et écœuré à la suite de l'accueil raciste de mon entourage professionnel et de certains chefs, cherchant à m'accabler tous les jours aussi bien au travail que dans ma vie privée, par une répression pour l'instant verbale dans la mesure où je ne m'y prête pas. On en est donc encore là : à juger, à condamner et à décapiter les autres à partir de leur peau ou de leur race.

Je me sens à présent comme otage avec la même certitude qui me rappelle un passé esclavagiste des miens. Une preuve concrète que l'homme n'a pas changé, que des mots : sciences, progrès, civilisation, ne font pas forcément des civilisés.

Mon directeur de chantier, qui est un homme intègre, a essayé de me défendre mais avec

beaucoup de mal. Le climat reste hypocrisie et froideur, torture morale et humiliations.

Je suis donc en lutte pour l'instant psychologique où je demande votre soutien car combien comme moi souffrent mais en silence par peur de représailles.

E.K.

« Si tu n'es pas content »...

Je viens vous faire part de mon indignation devant les faits auxquels j'ai assisté dans le magasin des Nouvelles Galeries de Metz, rayon boulangerie, au sous-sol.

J'attendais que l'on me serve une pâtisserie. A chaque client, la vendeuse mettait un morceau de papier autour des gâteaux. Devant moi, un Algérien qui tenait à la main un sac contenant un outil qu'il avait acheté à un autre rayon, demanda une pâtisserie et s'étonna de ne pas avoir, comme les autres clients, un papier. Il s'attira cette réponse :

— « T'as qu'à le « foutre » dans ton sac. Si tu n'es pas content, « fous » le camp dans ton pays ».

Et, s'adressant à moi, la vendeuse ajouta :

— « Nous n'allons pas chez eux, nous... »

Je lui ai répondu qu'il était inadmissible de traiter de la sorte un client, que son argent valait bien celui d'un autre et que « nous » avions été chez eux pendant fort longtemps, etc...

Yvette LEROY
57. Montigny-les-Metz

collection ARC EN POCHE

dirigée par Isabelle JAN
cette collection offre aux enfants de 7 à 11 ans des ouvrages spécialement conçus pour eux et scrupuleusement choisis pour leur qualité et leur intérêt : chaque volume format 11 x 18, couverture cartonnée souple, pelliculée.

- NOUVEAUTÉS
- PEINE MISERE ET BONHEUR
LA CHANCE
LUDA (Contes Russes)
 - CROQUETTE ET AMANDINE
PHILIPPA PEARCE (Angleterre)
 - LE GRAND REPARATEUR
GUY JIMENES (France)
 - LE PAYS DU CRÉPUSCULE
ASTRID LINDGREN (Suède)

FERNAND NATHAN



DROIT & LIBERTE

89, rue Oberkampf, 75011 Paris
- Téléphone 806.88.00 - C.C.P.
9239-81 Paris.

Directeur de la publication
Albert Lévy

Rédacteur en chef
Jean-Louis Sagot-Duvauroux

Secrétariat de rédaction
Marc Mangin

Comité de rédaction : Mireille Carrière, Jean-Pierre Garcia, Jean-Pierre Giovenco, Félix Lambert, Racine Maïga, Frédéric Maurin, Stéphane Mayreste, Robert Pac, Théo Saint-Jean, Abdelhak Senna, Pierre-André Taguieff, Yves Thoraval, Jean-Yves Treiber, Slimane Zéghidour.

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimerie SIRG 249 24 00

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF

PRESIDENT DELEGUE : François GREMY

VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^{re} George PAU-LANGEVIN.

SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BEJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie José CHOMBARTE de LAUVE, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Pierre GAMARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HIERNAX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Françoise MALLET-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Wladimir RABI, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Vieira da SILVA, Jean SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p.

Je m'abonne à droit et liberté



Nom (en capitale) _____
Prénom _____ âge _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 80 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrp.

Abonnement d'un an à droit et liberté (30 F). Abonnement de soutien (100 F). Etranger (50 F). C.C.P. 9239-81 Paris ■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrp)
89 rue Oberkampf - paris 11^e - tél. 806.88.00 - c.c.p. 14-825-85 paris

CONTRE LES VIOLENCES

On ne peut que déplorer le meurtre du président Sadate et le fait que l'assassinat devienne si souvent, comme on l'a dit de la guerre, « la continuation de la politique par d'autres moyens ». Il est normal que cet événement suscite à nouveau interrogations et réflexions sur les drames sanglants de l'Histoire et les conditions qui les font surgir.

Quelqu'analyse qu'on en fasse, il serait hasardeux d'expliquer par une formule unique toutes les formes de la violence politique. A moins de s'évader sur Sirius, on ne saurait, par exemple, placer sur le même plan la violence de l'oppression et la résistance qui lui est opposée, la violence de l'agresseur et celle de la riposte. Il faut donc, dans chaque cas, en examiner les données concrètes.

L'attentat contre le président Sadate se situe au centre des vives tensions dans lesquelles celui-ci était impliqué, en Egypte même où il venait d'emprisonner plus de 1 500 opposants, et au Proche-Orient, où la guerre larvée multiplie les victimes innocentes.

Qu'il s'agisse de cette région, en proie de longue date à de tragiques soubresauts, ou de l'ensemble du monde où l'inquiétude monte au rythme de la course aux armements, les meilleurs antidotes à la violence sont la démocratie, la justice, la recherche loyale d'une paix équitable.

Au Proche-Orient, c'est un fait que la politique inaugurée par le voyage du président Sadate à Jérusalem, n'a pas

mis fin au conflit. Le problème aigu reste posé d'une solution globale, fondée sur la reconnaissance, par toutes les parties concernées, des droits légitimes tant d'Israël que du peuple palestinien.

Dans le reste du monde, et particulièrement en Europe, il est grand temps de prendre des mesures pour prévenir cette violence suprême que serait une 3^e guerre mondiale. Plutôt que d'augmenter l'arsenal de chaque camp pour le porter au niveau supposé supérieur de l'autre, ne vaudrait-il pas mieux établir l'équilibre au niveau le plus bas et s'engager dans la voie d'une réduction simultanée ?

On disposerait alors des moyens nécessaires pour combattre l'insupportable misère du Tiers-Monde, victime aujourd'hui de la préparation du cataclysme généralisé de demain.

C'est l'avenir de l'humanité qui est en cause, d'autant plus qu'une explosion « locale », quelle qu'en soit la cause immédiate, en quelque point que ce soit de la planète, risque de l'embraser bientôt tout entière.

S'opposer aux forces réductrices et destructrices de l'homme, exiger que chacun soit respecté dans son identité, sa dignité et ses droits, c'est donc agir pour nous sauver tous ensemble. On ne peut pas rester passifs !...

Albert LEVY

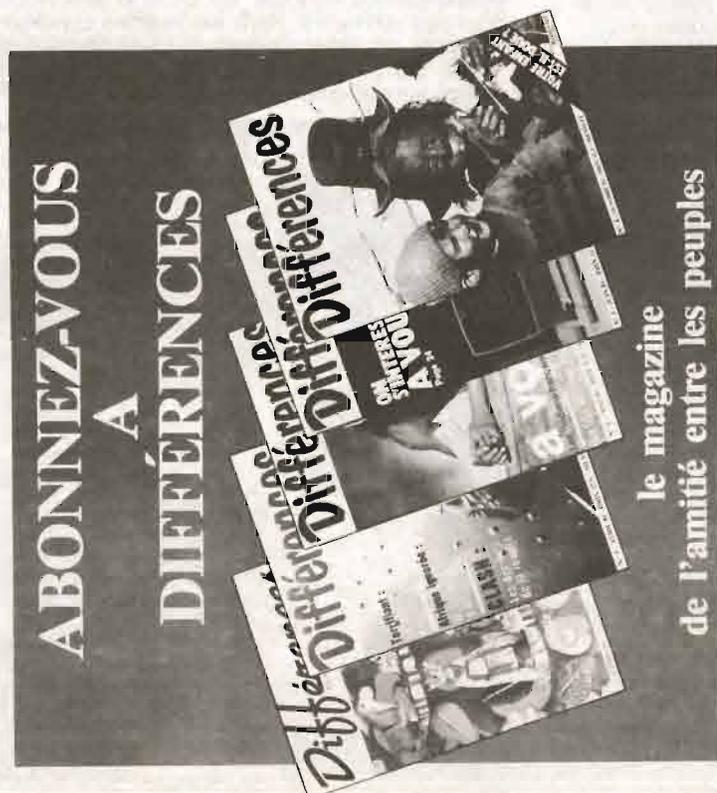
Différences Un outil indispensable

« Différences » : un mot simple et fécond. Un mot qui fonde à la fois le droit de chaque homme, de chaque groupe humain à être ce qu'il est, et l'enrichissement que, de ce fait, il apporte aux autres. C'est trop peu que de « tolérer » celui ou ceux qui sont « différents ». Nous devons accueillir leur différence comme une aubaine. Elle nous ouvre l'esprit et le cœur. Elle nous rapproche d'eux, puisque nous avons en commun d'être chacun « différent ».

« Différences » : ce mot traduit bien l'objectif du nouveau magazine créé par le Mrap. Déjà, il apparaît comme un instrument irremplaçable de la compréhension mutuelle des gens. Mensuel d'information, de réflexion, agréable à feuilleter et à lire, il offre au large public aussi bien qu'aux militants et sympathisants de l'antiracisme, une approche nouvelle de la réalité, des horizons nouveaux.

Pour mieux comprendre et se comprendre, il faut lire « Différences ». Pour assurer son existence, difficile pendant la phase de lancement, il faut le soutenir. Que 5 000 abonnements lui parviennent, et l'avenir sera plein d'espoir pour ce nouveau grand titre de la presse nationale. A chacun d'y contribuer.

Pour les lecteurs de « Droit et Liberté », lequel devient essentiellement l'organe de liaison des adhérents du Mrap — avec une pagination et un tarif réduits — « Différences » est un complément nécessaire. S'y abonner aussitôt, faire abonner des amis, est une démarche qui va de soi...



Oui, je désire m'abonner à Différences

Je vous joins un chèque de
 140 F (1 an) 75 F (6 mois) 200 F (soutien)
 Je recevrai Différences à partir du numéro... En outre, si je m'abonne au moins pour un an, je recevrai 13 numéros au lieu de 12 (valable jusqu'au 30 novembre 1981).

NOM _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Commune _____

Bulletin dûment rempli accompagné d'un chèque à retourner à :
 Différences (Service Abonnements), 89 rue Oberkampf, 75011 PARIS.
 * Abonnement 1 an : 140 F, 6 mois : 75 F, soutien et soutien : 200 F

Tout commence le soir du 10 mai 1981. Une explosion de joie secoue le pays. Dix 20 heures, place de la Bastille, et en de nombreuses villes de France, des rassemblements se forment spontanément. Beaucoup de personnes viennent célébrer la victoire de la Gauche : parmi elles, un nombre important de travailleurs immigrés qui ont mis leur confiance en celui qui vient d'être élu Président de la République.

Dès le 27 mai, cinq jours après la constitution du premier gouvernement Mauroy, M. Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, suspend les expulsions en général et les suspend définitivement pour les jeunes issus de l'immigration nés en France ou y étant venus avant l'âge de 10 ans. Le 17 juin — entre les deux tours des élections législatives — Mme Nicole Questiaux, ministre d'Etat, ministre de la Solidarité Nationale, présente au S.S.A.E. (Service Social d'Aide aux Emigrants) l'orientation de la nouvelle politique de l'immigration : elle prendra le contre-pied de l'ancienne politique basée sur l'arbitraire et la précarité.

Les circulaires du 6 juillet, de M. Gaston Defferre, cibles — interministérielles — du 10 du même mois et des 5, 7 et 11 août, corroborent ces déclarations sur le plan des expulsions, du regroupement familial, du renouvellement automatique des titres de travail indépendamment de la situation de l'emploi, de leur restitution suite à l'attribution d'une expulsion, de la régularisation exceptionnelle.

Si l'on veut à part la très regrettable circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 5 août, qui confère à la police des frontières la possibilité de refouler selon son bon vouloir des étrangers qui répondent aux conditions d'entrée officiellement requises, chaque mesure concrète prise à juste titre que la procédure de l'immigration est en bonne voie de solution d'autant plus que de nombreuses associations d'immigrés ou de solidarité — comme le Mrap — sont entendues par une commission chargée de mettre au point les nouveaux projets de lois.

Malgré, lorsque le 11 septembre, le Mrap prend connaissance des trois textes soumis au Parlement, il constate que, par bien des aspects, ils ne répondent pas à ses espoirs.

Certaines dispositions, en effet, non seulement ne concordent pas avec les observations que le Mrap avait formulées en août, lors de la rencontre avec M. Charvet, du Cabinet de M. François Autain, mais encore elles mettent en cause des principes qui nous sont chers et qui ont guidé notre combat récent, notamment au cours du dernier septennat.

Comme ces projets vont être discutés au Parlement à partir du 22 septembre, il ne reste que quelques jours pour intervenir. Dès le 16 septembre, des membres de la Commission juridique et de la Commission immigration réunissent pour dégager l'analyse des projets et préciser les propositions du Mrap.

Simultanément, contact est pris avec les groupes politiques du Sénat et de l'Assemblée Nationale, avec les rapporteurs des lois : pour le Sénat, M. de Cullot, pour l'Assemblée Nationale, M. Laheng (Commission des Affaires sociales) et M. Suekot (Commission des Lois), et avec tous les députés par le biais des comités lo-

caux, à qui le Bureau National du 10 septembre a décidé d'envoyer le texte intégral des projets de lois et de notre analyse.

Des délégations du Mouvement rencontrent, les jours suivants, les groupes socialistes et communistes des deux assemblées, ainsi que les rapporteurs, à l'exception de M. Cullot, empêché. Tous nous prêtent une oreille attentive. Chaque fois, nous soulignons les points qui nous paraissent positifs ainsi que nos motifs d'étonnement, d'ingratitude et de désapprobation.

Le 23 septembre, alors que le débat vient de s'engager au Sénat, le Mrap adresse un communiqué de presse (voir page 8).

Les démarches effectuées par le Mrap et d'autres associations auront été utiles. De nombreux amendements ont été déposés au cours des discussions par les parlementaires de gauche, suscitant même parfois des affrontements entre ministres et députés socialistes. Sur certains points, les projets ont été améliorés. Les navettes répétées entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, les réunions des Commissions paritaires mixtes ont reporté beaucoup plus tard que prévu l'adoption des trois lois. Malgré notre désir, en ajournant la parution de *Droit et Liberté*, de publier immédiatement ces textes dans leur forme définitive, nous avons dû y renoncer. Nos lecteurs les trouveront, avec un commentaire juridique, dans notre prochain numéro.

Brève présentation des nouvelles dispositions

Nous nous bornerons, pour celui-ci, à une brève présentation des nouvelles dispositions.

Il convient de souligner, en premier lieu, la reconnaissance absolue du droit d'association pour les étrangers, dans les mêmes conditions que pour les Français, sans aucune restriction.

Les travailleurs immigrés seront protégés contre les trafiquants de main-d'œuvre et les ex-

IMMIGRATION: LE DEBAT QUI S'ENGAGE...



Ils ne pourront plus être expulsés...

ploiteurs sans scrupules, alors que, jusqu'à présent, ils se trouvaient doublement victimes, du fait de l'expulsion qu'entraînait automatiquement le travail clandestin. Les syndicats auront la possibilité de dénoncer les situations de travail clandestin, les licenciements discriminatoires, et de se constituer partie civile. Un article ajouté à la loi en cours de débat, prend en compte les difficultés particulières des salariés agricoles immigrés.

Par ailleurs, la « Loi Bonnet », que nous avons ardemment combattue, est abrogée. Parmi les multiples mesures que contient la nouvelle Loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, il en est de positives et d'autres qui nous continuons de contester.

Dans le cas où un étranger se voit refuser l'entrée en France, une décision écrite et motivée doit désormais lui être remise ; il doit être mis en mesure d'avertir ou de faire avvertir la personne chez laquelle il avait l'intention de se rendre, son consulat ou le conseil de son choix. S'il ne peut repartir aussitôt, des précautions sont prises pour assurer ses droits, sous le contrôle d'un magistrat, pendant le délai où il est maintenu dans un local ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire.

Pendant, les conditions préalablement fixées pour obtenir le droit d'entrée en France sont non seulement maintenues mais aggravées, puisqu'il s'y ajoute la nécessité de justifier le motif de séjour, qui ne peut qu'ouvrir la voie à des pratiques inquisitoriales et discriminatoires. Sur tout, le refus d'entrée pour toute personne « dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public », permet l'arbitraire, dans la mesure où la personne considérée est jugée sur ses intentions présumées, non sur ses actes.

Alors que la Loi Bonnet prévoyait l'expulsion automatique des étrangers en situation irrégulière, une procédure judiciaire est maintenant prévue pour examiner leur cas. La condamnation à une amende ou à la détention n'implique pas nécessairement le refoulement, qui doit faire l'objet d'une décision spécifique du tribunal, compte tenu de la situation personnelle de l'in-

culpé. L'expulsion demeure sans qu'en soit affirmé le caractère exceptionnel.

Il convient pourtant de noter la mise en place d'un dispositif qui devrait en réduire sensiblement le nombre et le caractère arbitraire. L'étranger concerné comparait devant une Commission qui n'est plus seulement consultative, puisque le ministre ne peut prononcer une expulsion si elle s'y oppose ; sa composition nouvelle accorde la primauté aux représentants de la Justice sur ceux de l'Administration ; ses débats sont publics ; l'étranger traduit devant elle peut être assisté d'un conseil et d'un interprète, il peut bénéficier de l'aide judiciaire.

Sept catégories de personnes ne peuvent faire l'objet d'un arrêté d'expulsion :

— l'étranger mineur de dix-huit ans ;

— l'étranger qui justifie résider en France habituellement depuis qu'il a atteint au plus l'âge de dix ans ;

— l'étranger qui justifie résider en France habituellement depuis plus de quinze ans ;

— l'étranger, marié depuis au moins un an, dont le conjoint est de nationalité française ;

— l'étranger qui est père ou mère d'un ou plusieurs enfants français dont l'un au moins réside en France, à moins qu'il n'ait été définitivement déchu de l'autorité parentale ;

— l'étranger titulaire d'une rente accordée au travail servie par un organisme français et dont le taux d'incapacité permanente et partielle est égal ou supérieur à 20 % ;

— l'étranger qui n'a pas été condamné définitivement à une peine au moins égale à un an d'emprisonnement sans sursis.

Un arrêté d'expulsion peut, à tout moment, être abrogé.

Malgré la loi conservée dans ce domaine deux points dangereux : la possibilité pour le ministre de l'Intérieur de recourir à la notion d'urgence absolue, qui va à l'encontre des droits de la défense et à la notion de « menace à l'ordre public », dont le contenu n'est pas clairement établi. L'internement administratif subsiste, là encore, pendant la période précédant l'expulsion, qui risque d'être plus longue que celle précédant un éventuel refoulement.

Tout en prenant acte avec satisfaction des aspects positifs de la législation nouvelle, il y a donc lieu de faire preuve d'une grande attention lors de sa mise en œuvre. Le Mrap, aujourd'hui comme hier, entend défendre à la fois les hommes contre toute forme d'arbitraire, et les principes sur lesquels se fonde la justice et l'égalité. Il est certain que les conditions nouvelles facilitent son action, mais que celle-ci doit rester vigilante et permanente.

Les premières mesures annoncées pendant l'été, puis le vote des premières lois, ont ouvert des débats intéressants mais fragmentaires sur les problèmes de l'immigration. Sans doute faut-il faire vite pour tenter de mettre fin aux plus criantes injustices. Mais le Mrap et d'autres associations demandent depuis longtemps un débat global, approfondi, sur la place des immigrés dans la société française. Il faudrait bien qu'il ait lieu au Parlement et dans le pays. Le plus tôt sera le mieux.

NOUVEAU
DANS LA COLLECTION
« LES CAHIERS »
DROIT ET LIBERTÉ



LES CAHIERS
DROIT ET LIBERTÉ

Au sommaire :

- Femelles entr'ouvertes sur la vie des Romis
- Ce qu'il en dit des Tsiganes
- Aperçu sur l'histoire des Tsiganes
- La condition juridique des populations nomades
- Les chances de la langue et de la culture tsiganes

BON DE COMMANDE

Je désire recevoir exemplaire(s) du cahier « Tsiganes et gens du voyage », à raison de 35 F l'exemplaire + 7 F de port.

Nom
Prénom
Adresse
Code postal Ville

A renvoyer aux éditions « Droit et Liberté », 89, rue Oberkampf, 75011 Paris.



CARTE-PÉTITION POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES SUD-AFRICAINS

Monsieur l'Ambassadeur d'Afrique du Sud

Il y a à l'heure actuelle 7 combattants de la liberté* condamnés à mort dans votre pays en raison de leur lutte héroïque contre le racisme de l'apartheid. Je vous prie de transmettre l'expression de mon indignation à votre gouvernement. Avec les antiracistes français je demande vie sauve et liberté pour ces militants de l'ANC et de la SWAPO.

* Andrew Tau-Gatse, Johannes Dlamini, David Moko, Jiri Jon Cullin, Tshepo Maphahle, Norman Mlambo, N.C.T. Moko, Kestel (SWAPO)

En vente au Mrap (3 F.)

Le M.R.A.P. et le désarmement

S'associant à la Semaine internationale pour le Désarmement décidée par l'Organisation des Nations-Unies, le **Mrap** exprime sa profonde préoccupation devant l'intensification des préparatifs guerriers, la multiplication des actes de violence et des déclarations belliqueuses qui ne peuvent qu'aggraver les tensions internationales et engendrer de nouveaux conflits.

L'amitié entre les peuples, objectif poursuivi par le **Mrap**, ne

peut se fonder que sur des relations pacifiques, car elle implique en permanence la rencontre, l'échange et le dialogue. Quant à la course aux armements, de plus en plus inquiétante pour l'ensemble de l'humanité, elle consiste à transformer en instruments de mort, des richesses incalculables qui pourraient, utilisées pour des œuvres de vie, sauver les centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants décimés par la faim, le sous-développement économique, sanitaire et culturel.

Le **Mrap** se prononce pour une réduction simultanée et équilibrée des stocks d'armes nucléaires accumulés et pour l'abandon concerté des engins nouveaux tels que la bombe à neutrons, qui ris-

quent de multiplier les Hiroshima en Europe et dans le monde, pour la recherche par toutes les puissances de solutions politiques aux problèmes qui les opposent.

Il souhaite le succès de toutes les initiatives prises pour informer et mobiliser l'opinion face à la montée des périls.

Le 22 octobre 1981

Le M.R.A.P. et « les dossiers de l'écran »

Il aura fallu de longs et pénibles pourparlers pour obtenir qu'un re-

présentant du **Mrap** soit accepté aux « *Dossiers de l'écran* », consacrés au racisme, mardi 20 octobre.

Armand Jammot, réalisateur de l'émission, n'avait pas jugé utile d'inviter la plus grande organisation antiraciste de France, alors que le sujet correspondait à sa lutte quotidienne. Depuis 13 ans, le **Mrap** n'avait pas été invité aux « *Dossiers de l'écran* ». On peut supposer que c'était en raison de ses critiques envers la politique gouvernementale de l'immigration.

On aurait pu croire que le changement aurait dispensé le **Mrap** des démarches qu'il a dû entreprendre pour pouvoir s'exprimer à la télévision.

UN AN APRES COPERNIC

Un millier de personnes se sont réunies, le 1^{er} octobre, place Victor Hugo à Paris, pour former la marche silencieuse organisée par le **Mrap**, qui devait parcourir la rue Copernic.

Malgré la pluie et le vent, dès dix-huit heures, les antifascistes, les antiracistes se sont rassemblés, déployant les banderoles, arborant les badges que le **Mrap** avait fait spécialement éditer à cette occasion. De nombreuses délégations d'organisations se joignaient à intervalles réguliers à la masse des manifestants qui ne cessait de grossir.

L'arrivée de Claude Cheysson fut remarquée par tous. La précipitation des reporters-photographes autour du ministre ne laissait aucun doute quant à l'importance de sa présence. Après qu'Albert Lévy eût remercié les délégations et les participants, Charles Palant dit quelques mots pour rappeler ce que fut le 3 octobre 1980, rue Copernic, mais aussi pour attirer l'attention sur le fait que le racisme touche indistinctement Juifs, Arabes, Noirs, Tsiganes, étrangers.

L'attention avec laquelle il fut écouté se transforma en dignité lorsque le cortège s'engagea dans la rue Copernic, longue de quelques centaines de mètres seulement.

A la hauteur de la synagogue, le cortège interrompit quelques instants sa route pour se recueillir à la mémoire des disparus.

« *Les gens ont déjà oublié* », confiait à son voisin un ancien déporté, se souvenant des 300 000 personnes de la Bastille à la République.

« *Oui, et c'est pour ça que je suis là* », lui répondit l'autre.

Les personnalités et associations présentes

De nombreuses personnalités et organisations se sont associées à la manifestation.

M. **Claude Cheysson**, ministre des Relations Extérieures, très entouré par les journalistes, déclarait qu'il était venu « *à titre personnel* » pour marquer son opposition à tous les racismes. Il a cependant souligné : « *Il faut que l'on sache que toute lutte contre la discrimination verra le gouvernement engagé à ses côtés* ».

Plusieurs autres ministres avaient tenu, tout en s'excusant de leur absence, à marquer leur soutien. Ainsi, M. **Charles Fiterman**, ministre d'Etat, Ministre des Transports, représenté par son chef de cabinet, M. Daniel-Elie Davisse ; M^{me} **Nicole Questiaux**, ministre de la Solidarité Nationale ; M. **Robert Badinter**, Garde des Sceaux, ministre de la Justice ; M. **André Henry**, ministre du Temps Libre, qui avait délégué deux membres de son cabinet : MM Max Salomon et Jean Pelletier ; M. **Jean Laurain**, ministre des Anciens Combattants ; M. **François Autain**, secrétaire d'Etat chargé des immigrés, représenté par M. Jean Perraudou, membre de son cabinet.

M. **Louis Mermaz**, président de l'Assemblée Nationale, avait délégué M. Alain Barrau, membre de son cabinet.

Le Groupe communiste à l'Assemblée Nationale était représenté par son président, M. **André Lajoinie**, ainsi que MM **Guy Ducoloné** et **Maurice Nilès**. Plusieurs autres députés s'étaient excusés : M. **Jean-Claude Gaudin**, président du Groupe UDF, M^{me} **Gisèle Halimi**, M^{me} **Françoise Mortelette**, **Jean Rousseau**.

Du Sénat, étaient venus M^{me} **Cécile Goldet** et M. **Charles Lederman**, tandis que s'étaient excusés MM **André Méric**, président du Groupe socialiste, et **Franck Sérusclat**.

Plusieurs partis politiques avaient en outre envoyé des délégations. Dans celle du Parti Socialiste, conduite par M^{me} **Véronique Neiertz**, député, secrétaire nationale, étaient également présents : M. **Bertrand Delanoé**, député, secrétaire national, M^{me} **Anne Tregouet**, secrétaire nationale, M^{me} **Françoise Seligman**, déléguée générale auprès de Paul Quilès, M. **Gérard Delfau**, sénateur, secrétaire national, M. **Gérard Fuchs**, membre du Bureau exécutif.

Dans la délégation du Parti Communiste Français, conduite par **Pierre Juquin**, membre du Bureau politique, figuraient M^{me} **Janine Jambu** et M. **Henri Malberg**, membres du comité central, **Christiane Schwartzbard**, représentant le Groupe communiste au Conseil Municipal de Paris.

Le Mouvement des Radicaux de Gauche s'était ex-

cusé ; la Ligue Communiste Révolutionnaire avait fait connaître sa participation, ainsi que le Parti de la Jeune République.

Des messages étaient parvenus des conseils municipaux de Corbeil-Essonnes et des Clayes-sous-Bois ; le maire de Boulogne-Billancourt était représenté par MM Broder et Guyot-Jeannin.

La C.G.T., qui s'était jointe publiquement à l'appel du **Mrap**, était représenté par MM **Gérard Gaumé**, membre du Bureau confédéral et **Edmond Amiable**, secrétaire général de l'Union Régionale de l'Île-de-France.

La délégation de la C.F.D.T. était composée de MM **Pierre Hureau**, secrétaire national, **Denis Jacquot**, secrétaire confédéral, **André Tequy**, pour l'Union Régionale de Paris.

Le S.G.E.N.-C.F.D.T. était représenté par son secrétaire général adjoint, M. **Charles Fontenat** ; le S.N.E. Sup par M^{me} **Michèle Lauton**.

État également présente une délégation de la Fédération Autonome des Syndicats de Police.

La Fédération de l'Education Nationale avait envoyé un message de solidarité.

La Jeunesse Ouvrière Chrétienne et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine, qui avaient appelé à la manifestation, étaient représentées par leurs équipes nationales.

Le Grand Orient de France était représenté par M. **Daniel Salles**, conseiller de l'Ordre ; la Ligue des Droits de l'Homme par son président, M. **Henri Noguères** ; la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes par son président-fondateur, M. **Marcel Paul**, ancien ministre.

Parmi les délégations et les groupes, dont certains étaient précédés de banderoles ou de drapeaux, nous avons également noté l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (U.J.R.E.), l'Amicale des Anciens Déportés Juifs, l'Union des Anciens Déportés d'Auschwitz, la Fédération Tsigane de France, l'Association Henri Curriel, la Libre Pensée, la Fédération des Officiers et Sous-Officiers de Réserve Républicains, l'Association des Travailleurs Haïtiens immigrés en France.

Des messages étaient parvenus du pasteur Georges Casalis et de M^{me} Madeleine Reberieux.

De nombreux dirigeants et responsables des comités du **Mrap** ont participé à la marche silencieuse, à la tête de laquelle on reconnaissait **Pierre Paraf**, président d'honneur du Mouvement, le **Dr François Grémy**, président, **Charles Palant**, M^{me} **Georges Pau-Langevin** et l'abbé **Jean Pihan**, vice-présidents, **Albert Lévy**, secrétaire général.

Le M.R.A.P. et les projets de loi sur l'immigration

Le **Mrap** a publié, le 23 septembre, le communiqué ci-après :

Ces jours-ci, le Parlement se prononce sur trois projets de loi concernant l'immigration.

Le **Mrap** les a étudiés avec attention et en souligne les points positifs, notamment : la reconnaissance du droit d'association, la protection contre les trafiquants de main-d'œuvre, l'abrogation de la « *loi Bonnet* », la primauté de la décision de la Commission des expulsions sur celle du ministre de l'Intérieur, l'impossibilité d'expulser des mineurs, la prise en compte de la situation familiale dans l'éventualité d'une reconduction aux frontières.

Cependant, le **Mrap** s'étonne de voir imposer aux étranger désireux d'entrer en France une condition supplémentaire : celle de la justification du séjour, qui risque d'ouvrir la porte à des pratiques inquisitoires et discriminatoires.

Il s'inquiète, entre autres :

- de ce que la notion même d'« *ordre public* » n'ait pas été précisée ;

- du nouveau mécanisme systématique mis en place pour les étrangers en situation irrégulière — condamnation, emprisonnement, reconduction aux frontières — sans de suffisantes garanties de défense ;

- de ce que l'expulsion en tant que sanction supplémentaire et discriminatoire après une condamnation ait été conservée.

Il désapprouve le fait que la notion d'« *urgence absolue* » (si sévèrement critiquée par le Conseil d'Etat) qui donne pleins pouvoirs au ministre de l'Intérieur et annule toutes les garanties judiciaires, ait été réintroduite.

C'est pourquoi le **Mrap**, au niveau national, intervient avec tous les groupes du Sénat et de l'Assemblée Nationale et, au niveau local, avec les députés, en leur présentant ses propositions pour une révision des projets n° 365 et 366 dans le sens d'une meilleure défense des travailleurs migrants étrangers.

carnet

Nous avons appris avec douleur la mort soudaine, à l'âge de 50 ans, de **Charles Nastat**, fidèle ami du **Mrap**. A son épouse, ses enfants et à toute sa famille, notamment à **Charles Palant**, nous exprimons notre profonde sympathie.

*

Notre ami **Moshé Haim Platek**, qui fut parmi les fondateurs de notre Mouvement, est décédé, début septembre, à l'âge de 84 ans. Que toute sa famille trouve ici l'expression de nos sincères condoléances.

*

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **Julien**, fils de **Janine** et **Tristan Blaudet**, petits-fils de notre amie **Marie-Rose Michalowicz**, représentante du **Mrap** auprès de l'ONU à Genève. Nos chaleureuses félicitations et nos vœux les meilleurs.

*

Nos amis **Marie-José Cathelin** et **Norbert Abeccassis** nous annoncent la naissance de **Jonathan**. Nous leur exprimons nos félicitations et nos vœux fraternels.

■ « L'agriculteur de l'Aisne » publiait une annonce, le 12 juin, dans le but de pourvoir des postes de saisonniers pour l'arrachage des betteraves. Précisant toutefois la préférence des agriculteurs pour certaines nationalités : Espagnols, Portugais ou Marocains. Les Français aussi peuvent aller arracher la betterave... à condition d'être originaires de Bretagne, estime le comité de **Saint-Quentin**.

■ Le comité de **Poitiers** a élevé une vigoureuse protestation pour manifester son indignation à la suite des inscriptions antisémites barbouillées sur le monument du Souvenir et signées F.A.N.E., à la veille des élections législatives.

■ Le maire de **Saveuse** qui voulait interdire le stationnement des nomades sur le territoire de sa commune, s'est heurté à une mise en garde du comité d'**Amiens** qui a fermement réagi : lettre, communiqué à la presse... Le maire de Saveuse (avec humour ?) a fait savoir au quotidien local qu'avant l'intervention du **Mrap**, il avait reçu de la sous-préfecture une copie des textes à respecter et que son arrêté serait pris dans le respect absolu de la légalité.

■ Le bureau parisien du **Mrap** est intervenu par télégramme auprès de Mme Thatcher pour lui faire part de son inquiétude soulevée par les récentes morts de prisonniers irlandais. Il demande au Premier ministre britannique de « faire enfin preuve d'humanité ». Un tel télégramme s'impose encore aujourd'hui (Mme Thatcher, 10 Downing Street - London).

■ Le comité d'**Ivry** est intervenu, courant juillet, auprès du ministre de la Solidarité et du secrétaire d'Etat aux immigrés, pour soutenir l'action des travailleurs du foyer ASSOTRAF d'Ivry. Pour appuyer leur démarche, les militants ont fait circuler une pétition, très bien accueillie par la population, dans laquelle ils s'élèvent contre la politique menée par l'ASSOTRAF et exigent qu'aucune mesure d'expulsion ne soit prise à l'encontre de ces travailleurs qui ont entamé une grève des loyers.

■ Plusieurs commissions de travail se sont installées au sein du comité de **Marseille** : éducation, logement, justice, fascisme, pratiques policières, relations internationales, communication, font désormais l'objet d'une attention toute particulière. Par ailleurs, un système d'information, rapide en cas d'urgence a été mis au point. C'est très simple, il suffit de laisser son numéro de téléphone et une chaîne fonctionne.

Début juillet, René Mazenod, secrétaire national, responsable de la commission immigration, était à Marseille où il a donné une conférence de presse et rencontré les militants locaux du **Mrap**.

■ « **Ouest France** » publie, dans son édition du 9 juillet, une lettre de M. Modinier, responsable du comité de la Sarthe en réponse à une lettre de lecteur qui demandait : « De quel droit nous mêlons-nous des affaires intérieures d'un pays étranger ? » à propos des sanctions annoncées contre le régime raciste sud-africain.

■ Le comité de **Sedan** tenait son assemblée générale en juin. Il a procédé à l'élection de son bureau où l'on note, parmi les responsabilités, un responsable spécialement chargé de la diffusion « Différences ».

■ « **La République du Centre** » du 4 août publie, sur 3/4 de page, un article consacré au **Mrap** et à l'histoire du comité local de l'agglomération de **Chartres**. Le comité compte 10 commissions. En projet pour la rentrée : une exposition à but pédagogique avec le C.R.D.P. de Chartres.

■ Le comité de **Belfort-Montbeliard** tenait une conférence de presse, le 30 juillet. Se faisant l'écho des discussions du Bureau National, il a réaffirmé son espoir de voir disparaître définitivement le racisme d'Etat : « A présent, nous avons les moyens de construire, mais il nous faudra être vigilant et ne pas chercher à tous prix l'osmose avec le gouvernement... Le plus difficile reste à faire, le racisme est comme le serpent de mer, il réapparaît périodiquement. »

■ Le **Mrap** s'est adressé le 8 juillet à M. Mexandeau, ministre des Postes et Télécommunications, pour lui proposer l'édition d'un timbre contre le racisme, à l'occasion de l'exposition philatélique internationale de 1982.

■ Le Manifeste sur l'immigration élaboré par le **Mrap**, rendu public le 21 mars dernier, a été adressé aux différents journaux et agences de presse du Maghreb, ainsi qu'aux missions et communautés étrangères vivant en France.

■ Le **Mrap** a rencontré les responsables de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture et d'Amnesty International, à l'occasion de l'enquête sur les droits de l'homme préparée pour le journal « **La Croix** ». Cette enquête-action débutera le 25 octobre et durera trois mois. Elle sera clôturée par le Prix des Droits de l'Homme.

■ Le Comité de **Melun** du **Mrap** réuni le 12 mai 1981 avait émis le vœu que soient exclus du bénéfice de la loi d'amnistie qui sera proposée au Parlement à la suite de l'élection de M. François Mitterrand à la Présidence de la République Française, les auteurs de faits tombant sous le coup de la Loi n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 portant modification de certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1981 sur la Presse (racisme).

■ Le Comité local de **Toulouse** s'est adressé le 8 juillet dernier à M. Alain Savary, ministre de l'Education Nationale, mais aussi député de Toulouse. Il a particulièrement attiré son attention sur la scolarisation des jeunes enfants de migrants et sur la lutte contre le racisme à l'école. Cette longue lettre de 5 pages est intéressante pour les comités locaux du **Mrap**.

■ Le Comité local d'**Alençon** qui tenait un stand dans le cadre de la fête du PCF d'Alençon a vu son stand complètement détruit dans la nuit qui précède cette fête. L'acharnement de ceux qui ont lacéré au couteau le matériel exposé témoigne de l'acharnement de certains contre les idéaux antiracistes. Les organisateurs de la fête se sont déclarés solidaires du comité local du **Mrap**. La direction nationale de notre Mouvement renouvelle ici son soutien et sa solidarité à nos amis d'Alençon et s'engage à les aider à reconstituer le stock de matériel détruit.

■ Les comités locaux de Carcassonne, Angoulême, Pau, Orléans, Valence, Roubaix... ont commémoré l'attentat de la rue Copernic en organisant, soit des rassemblements, soit en publiant des communiqués de presse appelant à l'action contre tous les racismes. Il faut préciser également qu'une fondation a été créée par la famille de la jeune réalisatrice israélienne tuée lors de l'attentat l'année dernière. Un prix a été décerné par cette fondation au film suisse : « **La**

barque est pleine » de Markus Inhoof (voir D.L. juin 1981).

■ Les comités locaux sont intervenus à de multiples reprises auprès des élus de la majorité et de l'opposition, afin qu'ils prennent en compte les remarques et revendications du **Mrap** et des associations d'immigrés au moment de l'examen par les parlementaires des textes de lois les concernant.

■ Une délégation du **Mrap** a rencontré, le 4 septembre, Madame Nicole Questiaux ministre de la Solidarité. Le **Mrap** était représenté par François Grémy, président, George Pau-Langevin, Claudine Mardon, Pierre-Henri Jarreau et Claude Richard, Albert Lévy.

D'autre part, Claude Braibant, chargé de mission auprès de Charles Fitermann, ministre des Transports, a reçu une délégation de notre Mouvement conduite par Albert Lévy et composé de Michel Robert, Claude Richard et Marie-Christine Lucas.

Par ailleurs, le **Mrap** a été reçu par Gérard Unger, directeur adjoint de Radio-Monte-Carlo et Mme Danièle de la Gorce, adjointe de Michèle Cotta, P.D.G. de Radio-France.

De son côté, la commission « **Tsiganes et gens du voyage** » a été reçue par M. Lesire-Ogrel, attaché au ministère de la Solidarité nationale.

■ Un comité du **Mrap** a été créé à Roubaix-Tourcoing. Il prendra le relais de l'action entreprise par les comités de Lille, Denain-Valenciennes et Liévin dans la région Nord. Pierre Krausz, membre du secrétariat national, a animé la première réunion publique de ce nouveau comité, le 26 septembre à la M.J.C. de la Malcense à Tourcoing.

■ Dans le cadre de la préparation du colloque : « **Expression et répression des différences** », une journée de réflexion aura lieu sur « **l'homosexualité et le racisme** » avec la participation de six organisations concernées, le 28 novembre à partir de 15 heures au 1 rue P. L'Hermite dans le XVIII^e arrondissement de Paris.

Deux autres après-midi de réflexion, les 12 décembre et 16 janvier, sur « **le sexisme** » et « **les handicapés** ».

■ Le comité local de Nantes met en pratique, dès ce mois-ci, les textes rétablissant le droit d'association pour les immigrés en proposant, par une A.G. extraordinaire, la nomination d'un militant immigré au poste de président du comité de Loire-Atlantique. Cette action symbolique est la continuation d'une longue activité pour l'amitié entre les peuples.

Et ce n'est pas fini. Les projets 81-82 de ce comité sont multiples et incluent aussi bien la riposte que la prévention, la rencontre avec les immigrés et des voyages vers des pays comme le Maroc, Israël et le Mexique.

Antenne ouverte

Tant à Paris qu'en province, les ondes F.M. sont de plus en plus occupées par des voix qui, de l'amateurisme (éclairé) au professionnalisme (distingué), ont un son différent, en tous cas ouvert aux expressions autres. Il y a bien des précurseurs : « **Lorraine Cœur d'acier** » et « **Radio Quinquin** » en province, « **Ici et Maintenant** » et « **Radio Gilda** » à Paris, qui continuent leurs émissions sans oublier l'antiracisme. Un peu partout, les comités locaux prennent la parole, à Amiens comme à Angoulême, à Perpignan comme à Marseille.

Des débats naissent et se développent : débats classiques avec présentation militante, débat au téléphone en direct avec les auditeurs... A Paris, certaines radios vont même jusqu'à nous confier une tranche horaire (« **Radio-Forum** », tous les lundis de 23h à 1h du matin sur 98 Mgh) ou nous assurent une participation régulière dans leurs émissions (**Radio-Ivry**, **Radio-Soleil**, **Ark en ciel**...). A Amiens, le comité s'est vu confier la responsabilité de plusieurs émissions sur les enfants et le racisme.

Nombreux sont ceux qui prennent enfin la parole. Nombreux ceux qui écoutent. Oui, tout n'est pas passionnant. Beaucoup de radios croient être libres alors qu'elles ne font que répéter les schémas culturels et dominants (sans avoir de distance critique à leur égard). Il y a même « **Ici et Maintenant** » qui, au nom de la liberté d'expression, laisse passer sur l'antenne des appels et professions de « foi » nazis. Deux responsables du **Mrap** ont débattu toute une nuit avec les auditeurs de cette radio dont, bien évidemment, la grande majorité désapprouve les propos racistes et soutient l'action de notre Mouvement. Cependant, les déclarations racistes qui y sont faites sont sans équivoque. Une auditrice, particulièrement visée, a même déposé plainte.

En ce mois d'octobre, si le **Mrap** n'a pas sa propre radio, il a néanmoins antenne ouverte un peu partout.

J.-F. M.

75, boulevard Montparnasse
548.92.97 - 544.50.21

THEATRE DE POCHE

ACCORDEZ VOS VIOLONS

de VICTOR HAIM

Sélection « LES ETOILES DE FRANCE INTER » : « La création la plus originale, la plus forte de la saison ». P.L. Mignon (France Inter)
« Un feu d'étincelles ». (Ph. Tesson) - Canard Enchaîné.

« Français innocents » ou « Maghrébins coupables » ?

Dans une question au ministre de l'Intérieur, M. Santoni (R.P.R.), député des Bouches-du-Rhône, attribuait la violence et l'insécurité à « une forte présence d'immigrés, dont de nombreux oisifs — le seuil d'acceptation est dépassé — invasion du centre de la ville par des

bandes de jeunes délinquants ». Gaston Defferre lui a répondu, le 2 octobre à la tribune de l'Assemblée : « Vos propos sont le reflet d'une certaine forme d'esprit qui a un nom, hélas ! trop connu : le racisme. Le texte de votre question mentionne « des groupes d'origine maghrébine ». Vous avez parlé de seuil et vous ne craignez pas d'exagérer en affirmant que le centre de Marseille devient un désert le soir ».

Revenant sur les événements de cet été, à Auriol, le ministre, après avoir rappelé les sympathies des inculpés, a notamment déclaré : « Il n'y a pas d'un côté les Maghrébins coupables et de l'autre les Français innocents. Il y a les gens honnêtes et les gens malhonnêtes. Dans l'affaire d'Auriol, les coupables étaient français ».

Attentat contre Jean Jaurès

La statue de Jean Jaurès, élevée dans la cité minière de Carmaux (Tarn) a été plastiquée dans la nuit du 29 au 30 septembre. Aux yeux de la population, cette statue, érigée en 1923, symbolisait le combat pour la paix de l'ancien député du Tarn. Deux mille personnes ont manifesté pour protester contre cet attentat, dont le caractère fasciste n'a pas échappé aux organisations et aux élus locaux.

D'autre part, les quatre personnes interpellées à la suite de l'attentat commis le 22 septembre contre la Croix de Lorraine du Staufenberg à Thann, ont été remises en liberté.

Attentats meurtriers au Liban

Une importante charge placée dans une voiture a explosé le 2 octobre dans Beyrouth-Ouest, faisant, selon la police, 83 morts et 300 blessés. La veille, une charge évaluée à 75 kg de T.N.T. avait ravagé l'intérieur d'une école dans le village de Jarjouch.

L'attentat meurtrier a été revendiqué par un groupe s'intitulant « de libération du Liban des étrangers ». L'explosion a eu lieu vers huit heures du matin, moment où les ménagères sont dans la rue pour faire leurs achats.

Un autre attentat a eu lieu, à Rome cette fois, vendredi 9 octobre, qui a coûté la vie à Majed Abou Sharar, écrivain, journaliste et directeur de l'information de l'O.L.P. depuis 1972.

LE RACISME EN JUSTICE ■ LE RACISME EN JUSTICE

André-Robert Petit, ancien dirigeant du groupuscule néo-nazi F.A.N.E., comparait le 15 septembre devant le tribunal correctionnel de Pontoise pour répondre de l'accusation de diffamation et incitation à la haine raciale pour des écrits publiés dans un périodique local : « Le lien du Lynx Club ».

Ancien collaborateur du régime de Vichy, adjoint de Darquier de Pellepoix, A-R Petit avait été condamné à vingt ans de prison pour ses activités au sein de l'« Institut des questions juives » puis amnistié par le général de Gaulle.

Dans ses délires « journalistiques », Petit n'a pas hésité à qualifier le peuple juif de « ramassis de la pègre, de drogués, de pervers », et Israël, en toute logique, de « nation la plus contaminée de l'humanité ».

Alors que l'avocat du nazi défendait le principe de la liberté d'expression, le Procureur général réclamait six mois de prison, éventuellement assortis de sursis « vu l'âge avancé du prévenu (82 ans)

assortis d'une amende de 100 000 francs ». Dans son réquisitoire, le Procureur a flétri « la bêtise et l'ignominie de ses écrits, la perversion de l'esprit, la haine raciale et la nostalgie du III^e Reich ».

Le **Mrap**, partie civile, était représenté par M^e Francis Pudlowski.

La secte américaine « Les enfants de Dieu », comparait devant le tribunal correctionnel de Paris, le 21 septembre, poursuivie par le **Mrap** et la Licra pour « injures et provocation à la haine raciale ». La plainte avait été déposée à la suite de la diffusion en France d'une bande dessinée où Begin est qualifié de « parfait juif hypocrite » et où les chrétiens qui défendent les juifs sont qualifiés de traîtres.

Ce document était distribué dans le métro et les trains. C'est pourquoi la partie civile, outre 40 000 francs de dommages et intérêts, réclame l'affichage du jugement dans toutes les stations de métro.

Irlande : fin des grèves

Les prisonniers républicains d'Irlande du nord ont cessé leurs grèves de la faim, fin septembre, sans avoir obtenu satisfaction à leurs revendications. Seule l'autorisation de porter leurs propres vêtements leur a été accordée par l'administration britannique.

Depuis la mort du député Bobby Sands, neuf autres prisonniers ont succombé des suites d'un jeûne qui a atteint, pour certains, soixante-dix jours.

La France signe la convention européenne des Droits de l'Homme

Le 2 octobre, la France a ratifié, sans aucune réserve, l'article 25 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés (en vigueur depuis 1953).

Dans six mois, tout citoyen ou groupe de citoyens qui a épuisé toutes les instances nationales, pourra recourir à cette instance supranationale.

La police américaine prise la main dans le sac

Un rapport publié par l'Institut des études sudistes d'Atlanta (Géorgie) début septembre, apporte

des preuves accablantes quant à la complicité de la police de Greensboro (Caroline du Nord) dans l'attaque d'une manifestation antiraciste par un commando du Ku-Klux-Klan, le 3 novembre 1979. Cinq membres du Communist Workers Party avaient trouvé la mort au cours de cette attaque.

Les six membres du Klan arrêtés à la suite de cette affaire avaient tous été acquittés par un jury entièrement blanc en novembre 1980 (Voir le cahier **Droit et Liberté** : « Prisons et ghettos d'Amérique »).

Namibie : isoler l'Afrique du Sud et ses alliés

M. Jean-Pierre Cot, ministre de la Coopération, a menacé les Etats-Unis de voir la France se retirer du groupe de contact sur la Namibie, si Washington continuait à faire obstruction à l'accession rapide de ce territoire à l'indépendance.

Depuis son arrivée à la Maison Blanche, l'administration Reagan a pris le parti de soutenir inconditionnellement les forces racistes de Pretoria. Cette politique s'est traduite par la visite officielle du premier ministre raciste, M. Pik Botha et par un soutien important à l'invasion du sud angolais qui se poursuit depuis plusieurs semaines.

Interlocuteurs privilégiés des Sud-Africains, les Etats-Unis ont proposé à la mi-septembre, aux cours d'importants entretiens américano-sud-africains, un nouveau plan concernant la Namibie. Ces entretiens sont intervenus une semaine après le vote par l'Assemblée Générale de l'ONU d'une résolution exigeant la mise en application « immédiate et inconditionnelle » de la résolution 435 du Conseil de Sécurité.

L'acceptation du plan américain aurait pour conséquence une mise à l'écart, de fait, de la S.W.A.P.O., des élections qui devraient intervenir prochainement dans le territoire annexé par l'Afrique du Sud. Cela permettrait, bien sûr, aux racistes de Pretoria d'installer, comme dans lesbantoustans, un régime « compréhensif » vis-à-vis de l'ancien occupant.

D'autre part, le texte final de la sixième session annuelle de l'Assemblée consultative européenne et des soixante-et-un Etats associés des A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui s'est tenue fin septembre à Luxembourg, invite les Dix « à prendre des mesures qui s'imposent pour empêcher les multinationales de poursuivre des activités contraires aux engagements pris au sein des Nations Unies » concernant l'Afrique du Sud. Par ailleurs, l'Assemblée rappelle « le droit inaliénable du peuple de Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance nationale » et souhaite une aide communautaire « au bénéfice des populations angolaises victimes des incursions sud-africaines ».

Après « Holocauste » : « La guerre inoubliée »

Le film américain « Holocauste » avait soulevé de nombreuses protestations en R.F.A. au moment de sa diffusion il y a quelques années. Un même courant de protestation est né dans la presse ouest-allemande après la décision prise par la télévision de projeter, jusqu'à la fin décembre, une série américano-soviétique en quinze épisodes, consacrée au front de l'est et intitulée « La guerre inoubliée ».

Déjà, le Land bavarois de Franz Josef Strauss a décidé de ne pas diffuser cette émission qui durera vingt heures en tout.

Est-ce à dire que les Bavarois ont conservé des sympathies particulières pour le régime hitlérien et les idées nazies ? Rien n'est moins sûr, lorsqu'on sait que plusieurs milliers de Munichois ont manifesté dans les rues pour « mettre un terme à la terreur nazie » un an après l'attentat de Munich qui avait fait treize morts, le 26 septembre 1980.

Reagan et le Tiers-Monde

Ouvrant la conférence annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (F.M.I.), le 29 septembre à Washington, le président Reagan a réaffirmé sa volonté de restreindre l'aide publique aux pays en voie de développement. « Lorsqu'une Nation ne se décide pas à mettre de l'ordre dans ses affaires financières et économiques, a déclaré Ronald Reagan, aucune assistance, quel que soit son volume, n'engendre de progrès ».

Le **Mrap** était représenté par M^e François Tuffet.

Cinq employeurs lyonnais ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Lyon pour discrimination dans l'emploi. MM Geandreau, Deliennes (entreprise Galvano-Plastic), Robert (Gardiennage Industriel), Micollier (Parent) et Mme Després (Société Malsert), avaient fait paraître des offres d'emploi précisant « Personnel français ou Marché Commun », « Pas d'étrangers », « Race blanche ». A l'audience, ils ont justifié leur attitude de différentes manières : un charcutier ne voulait pas imposer à un Maghrébin le contact avec la viande de porc, un autre employeur ne voulait pas dépasser un certain « seuil »...

Ils ont été condamnés à payer chacun 1 200 francs d'amende et 500 francs de dommages et intérêts au **Mrap**, partie civile, qui était représenté par M^e Pierre-Alain Gourion.